



## PROCÈS-VERBAL du conseil municipal du 21 décembre 2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est tenu à 20h00  
sous la présidence de Michel BECKERT, Maire

\*\*\*\*\*

Date de convocation : 13 décembre 2023

Étaient présents : Michel BECKERT, Roland DEBERLE, Christine PEYROUX, Pierre-Jean GALLET, Annie CAMPREDON, Benoît BRIAND, Aloïs BUMB

Absent : Laurette DEBERLE

Secrétaire de séance : Pierre-Jean GALLET

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 23/11/2023
- Tarifs 2024 : assainissement, concessions, camping, musée, village vacances et salles
- Location pluriannuelle des terrains communaux
- Mise en place d'un acompte pour la facturation eau et assainissement par le SGEB
- Désignation du référent déontologue des élus au CDG 69
- Location local "Rhino"
- Ajout d'un éclairage public impasse du terrier
- Questions diverses :
  - embauche d'un contractuel
  - investissements 2024

#### 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 19/10/2023

Procès-verbal approuvé à l'unanimité

#### 2- Tarifs 2024 : assainissement, concessions, camping, musée, village vacances et salles

- Village vacances, camping, musée :

L'employé communal qui gère le village vacances, le camping et le musée a présenté au conseil un bilan financier positif de la saison 2023. Il a proposé plusieurs grilles tarifaires pour l'année 2024 concernant le camping, la buvette du camping, la location des gîtes, la location des salles communales, le musée et sa boutique. L'ensemble des tarifs évolue peu. Ces grilles tarifaires sont soumises aux votes du conseil

- Concessions cimetière :

Le prix d'une concession pour 30 ans passe de 180 € à 200 € à partir de l'année 2024. Le prix d'une case de columbarium pour 30 ans reste de 500 €

- Assainissement :

Les prix de l'assainissement n'évoluent pas pour l'année 2024, à savoir : 1 € le m<sup>3</sup>, 30 € d'abonnement et 270 € de taxe pour une demande de raccordement.

Délibérations votées à l'unanimité

#### 3- Location pluriannuelle des terrains communaux

Les parcelles communales listées ci-dessous sont mises en adjudication pour une durée de 3 ans. Les mises à prix sont les mêmes qu'en 2020, à savoir :

N° DU LOT	RÉFÉRENCE CADASTRALE	LIEU-DIT	SUPERFICIE	MISE À PRIX MINIMUM (prix annuel)
1	ZD 157	Charobe	4 ha 38 a 50 ca	95 €
2	ZA 79	Le Blaven	51 a 10 ca	20 €
3	ZB 86 / 165 / 166 /167	Le Rang	3 ha 90 a 80 ca	47 €
4	ZD 135	Les Aubrettes	1 ha 64 a 90 ca	26 €
5	ZB 44	Les Varennes	64 a 80 ca	52 €

Délibération votée à l'unanimité

#### **4- Mise en place d'un acompte sur les factures d'eau et d'assainissement - convention de réversement sur rôle multi critères avec le syndicat des eaux de Couteuges**

Le syndicat des eaux propose aux communes un nouveau système de facturation afin de faciliter la gestion de sa trésorerie. L'équivalent de 40 % de la consommation de l'année précédente sera facturée en début d'année ; un complément de régularisation, en fonction de la consommation réelle, sera facturé en fin d'année. De plus, la mise en place de l'acompte sur les factures liées à l'assainissement, pour lequel la commune a gardé la compétence, doit passer par une convention de réversement sur rôle multi critères signée avec le syndicat des eaux de Couteuges

Délibération votée à l'unanimité

#### **5- Désignation du référent déontologue des élus au CDG 69**

Le centre de gestion 43 a signé une convention avec le CDG 69, ces derniers disposant d'un référent déontologue. Le CDG 43 propose donc aux collectivités qui le souhaitent de permettre à leurs élus d'avoir accès au référent déontologue du CDG 69 et d'assurer ainsi la gestion administrative des saisines. Une convention doit être signée

Délibération votée à l'unanimité

#### **6- Location local "Rhino"**

Le bail de location du local "Rhino" prenant fin le 31/12/23, Mme Riondel a demandé à le prolonger d'un mois afin de préparer son déménagement

Délibération votée à l'unanimité

#### **7- Ajout d'un éclairage public impasse du terrier**

La pose d'un éclairage public au départ de l'impasse du Terrier a été validé par le conseil municipal. Le coût pour la commune est de 1173,50 euros, le reste étant pris en charge par le SDE 43.

Délibération votée à la majorité

(2 contre : Pierre-Jean GALLET, Aloïs BUMB ; 1 abstention : Benoît BRIAND)

#### **8- Adressage**

Le plan d'adressage effectué au cours de l'année est validé par l'ensemble du CM

Délibération votée à l'unanimité

#### **9- Fonds façades**

Le conseil municipal autorise M. Le Maire à signer une convention avec la communauté de communes des rives du Haut Allier afin que celle-ci double la subvention proposée par la commune dans le cadre du fonds façades.

Délibération votée à l'unanimité

## **10- Décision modificative**

Augmentation de crédits :

- chapitre 042 : + 35 €
- chapitre 040 : + 35 €

Diminution de crédits :

- chapitre 011 : - 35 €
- chapitre 10 : - 35 €

**Délibération votée à l'unanimité**

## **11- Questions diverses**

### **Embauche d'un contractuel**

Le conseil municipal a échangé sur l'embauche possible d'un contractuel pour effectuer de nombreux petits travaux d'entretien sur la commune (petites maçonneries, entretien des logements et des gîtes du village vacances...). Le contrat serait d'une quinzaine d'heures par semaine annualisées. Ceci viendrait en substitution de travaux souvent commandités vers des artisans.

Signature secrétaire de séance



Signature Maire

